Annexe IV à l'Accord Instituant le Fonds Fiduciaire 'European Union Emergency Trust Fund for stability and addressing root causes of irregular migration and displaced persons in Africa', et ses règles internes

Avenant 1 au document d'action du Fonds fiduciaire de l'UE: visant à la modification de l'objectif spécifique OS3

1. **IDENTIFICATION**

Pays	Sénégal		
Intitulé du projet	Référence: T05-EUTF-SAH-SN-04 Développer l'emploi au Sénégal: renforcement de la compétitivité des entreprises et de l'employabilité dans les zones de départ		
Coût total	Coût total estimé: 40 M € Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 40 M€		
Méthode d'assistance/modalités de mise en œuvre	OS1. Mise à niveau des entreprises (16 M€) – gestion indirecte (AFD). OS2. Formation professionnelle et insertion des jeunes (19 M€) – gestion indirecte (LUXDEV). OS3. Faciliter l'accès au financement pour les bénéficiaires du Programme (4 M€), gestion directe. (Avenant de modification de l'OS3, initialement dédié au "Renforcement du rôle des ateliers artisanaux pour la formation des jeunes".) OS4. Communication "Réussir au Sénégal" (1 M€), gestion directe		
Code CAD	113 30 32 130	Secteur	Education / Formation professionnelle Secteur productif/ développement des PME
Domaines d'intervention du Fonds fiduciaire	Domaine thématique 1: Développement économique et emploi		
Domaines d'intervention Plan d'Action de La Valette	Domaine prioritaire 1.1 : Investir dans le développement et l'éradication de la pauvreté		

Suite au retrait de l'ONG Frères des Hommes, partenaire pressenti pour la mise en œuvre de l'Objectif Spécifique 3 (OS3 : "Renforcement du rôle des ateliers artisanaux pour la formation des jeunes") du Programme "Développer l'emploi au Sénégal", l'objectif spécifique OS3 est modifié comme suit pour appuyer des actions visant à faciliter l'accès au financement pour les bénéficiaires du Programme : entreprises, TPME (Très Petites et Moyennes Entreprises) et GIE (Groupements d'Intérêt Economique), et jeunes entrepreneurs issus des cursus de formation professionnelle dans les zones de départ ciblées par le programme.

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Résumé de l'action et de ses objectifs

Pas de changements substantiels.

Les régions de Dakar, Diourbel, et Thiès ne sont plus ciblées.

Le programme comprend ainsi 4 composantes concernant les régions principales de départ des migrants:

- Renforcer le tissu d'entreprises locales ;
- Elargir l'accès équitable à la formation professionnelle ;
- Faciliter l'accès au financement pour les bénéficiaires du Programme ;
- Informer sur les opportunités économiques au Sénégal.

2.2. Contexte

2.2.1. Contexte national

Pas de changements

2.2.2. *Contexte sectoriel: politiques et enjeux*

Pas de changements

S'agissant de l'accès au financement :

Dakar apparait comme une place financière plutôt développée, avec un système bancaire très concurrentiel, comptant 27 banques ou établissements financiers à caractère bancaire. Néanmoins, le taux de financement de l'économie par le secteur bancaire n'est estimé qu'à 25 % du PIB (dans les pays émergents celui-ci se situe entre 60 et 80 %), et les systèmes de paiement modernes demeurent peu utilisés. Le secteur est marqué par la prédominance de quelques grands acteurs : quatre établissements bancaires concentrent près de 60 % des actifs. Les refus de demandes de crédits bancaires sont prédominants (près de 80 %), en particulier au détriment des TPME qui représentent pourtant 90 % du tissu économique sénégalais.

Le secteur de la microfinance est par ailleurs très dynamique : mi-2016, le pays comptait 208 institutions de microfinance et 519 points de service pour plus de 2 195 563 clients. Les crédits de microfinance représentent près de 11 % de l'ensemble des encours de crédit du système financier. Le secteur de la microfinance est lui aussi marqué par une forte concentration autour de quelques acteurs dominants : les 6 plus grands réseaux représentent environ 90 % des clients et des crédits alloués. Il est par ailleurs caractérisé par une couverture géographique inégale du territoire : 28 % des points de services sont concentrés au niveau de la région de Dakar, contre par exemple moins de 1 % à Kedougou (une région du Sud-Est) et 3 % à Sédhiou (une région de Casamance). La région de Dakar concentre 40 % de

l'encours de crédit. La couverture géographique des zones d'intervention du Programme "Développer l'emploi" demeure insuffisante.

La fourchette estimée des besoins de financement des bénéficiaires du Programme n'est pas bien couverte : très peu d'acteurs financiers sont en mesure de répondre à des besoins de financement entre 1 500 € et 20 000 € pour les autoentrepreneurs individuels sortant de la formation professionnelle, ou entre 20 000 € et 300 000 € pour les TPME, ceci en raison notamment des risques liés à ces segments de clientèle et au coût d'instruction des dossiers.

2.3. Enseignements tirés

Pas de changements.

2.4. Actions complémentaires

Pas de changements.

S'agissant de l'accès au financement :

Les activités menées dans le cadre du Programme pourront s'articuler avec d'autres dispositifs d'appui financier ci-dessous identifiés :

- Les lignes de crédit mises à disposition par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) à des institutions de microfinance sénégalaises (2 IMF), dans le cadre des Facilités de Microfinance Ouest-africaine (West Africa Microfinance Facility) ou dédiée aux exploitants agricoles (ACP Smallholder Financing Facility);
- Le futur mécanisme de partage des risques avec les institutions financières, EURIZ, porté par l'AFD et SIDA (Swedish International Development Cooperation Agency) avec la contribution financière de l'Union européenne, et destiné à faciliter le financement des TPME dans les pays d'intervention de l'AFD, dont le Sénégal. EURIZ proposera notamment des garanties de portefeuille aux institutions financières partenaires pour garantir les prêts qu'elles octroieront aux TPE. EURIZ octroiera également des contre-garanties aux fonds de garantie locaux pour couvrir les prêts octroyés aux entreprises de plus grosse taille. EURIZ sera composé d'une facilité d'Assistance Technique qui permettra également de renforcer les capacités des institutions financières partenaires, des fonds de garantie locaux partenaires et des TPME garanties.

Il est par ailleurs envisagé à l'échelle régionale du Fonds fiduciaire d'urgence des actions visant le déploiement d'instruments de financement adaptés aux bénéficiaires ciblés par les différents programmes financés par le Fonds. Les activités pilotes ici menées pour le Sénégal seront également complémentaires de ces dispositifs futurs.

2.5. Coordination des donateurs

Pas de changements.

3. DESCRIPTION DÉTAILLÉE

3.1. Objectifs

(L'objectif général du programme est de promouvoir l'emploi en particulier des jeunes, via l'amélioration de l'offre (formation et insertion professionnelle) et le développement de la

demande (mise à niveau des entreprises) dans les régions de départ.) Pas de changements substantiels

Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- (OS 1: Renforcer le tissu d'entreprises locales) ; *Pas de changements*.
- (OS 2: Elargir l'accès équitable à la formation professionnelle); Pas de changements.
- OS 3: Faciliter l'accès au financement pour les bénéficiaires du Programme ;
- (OS 4: Informer sur les opportunités économiques au Sénégal). Pas de changements

3.2. Résultats escomptés et principales activités pour chaque résultat

3.2.1. Renforcer le tissu d'entreprises locales

Pas de changements.

3.2.2. Elargir l'accès équitable à la formation professionnelle

Pas de changements

3.2.3. Faciliter l'accès au financement pour les bénéficiaires du Programme

Les activités pour favoriser l'accès au financement des TPME et autoentrepreneurs s'inscrit dans la continuité des actions des OS1 et OS2 du Programme. En effet, si les actions prévues dans le cadre de la mise à niveau des entreprises (OS1) et de la formation professionnelle pour les jeunes (OS2) permettent de répondre, en partie, aux besoins importants d'accompagnement et de structuration des acteurs, la question de l'accès au financement des TPME et des autoentrepreneurs reste aujourd'hui posée à l'échelle de tout le Sénégal, et singulièrement à celle des trois grandes zones de déploiement du Programme.

En cohérence avec les interventions de l'AFD et de LuxDev sur les OS 1 et OS 2, il s'agira de favoriser l'accès aux financements de trois types de populations ciblées, bénéficiaires des actions mises en œuvre dans le cadre des OS 1 et 2 :

- les autoentrepreneurs,
- les GIE (Groupements d'Intérêt Economique)/coopératives et les TPE,
- les PME et les TPME.

Environ 255 acteurs économiques seront accompagnés dans le cadre de l'OS1 et, sur les 12 000 jeunes ciblés par l'OS2, l'objectif est que 600 d'entre eux soient formés en entrepreneuriat et puissent bénéficier d'un appui dans le cadre de l'OS3 du Programme, leur permettant de s'engager dans l'auto-emploi.

Il s'agit de mettre en place des outils de renforcement des capacités de ces cibles dans la formulation de leurs besoins et demandes de financement d'une part, et des établissements financiers dans la formulation de leur offre et leur déploiement géographique d'autre part.

En vue de répondre à cet objectif, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sera lancé, selon deux axes, non exclusifs l'un de l'autre, afin de prendre en compte les besoins d'accompagnement identifiés.

Les activités devront :

(i) apporter un appui aux bénéficiaires en amont de la formulation de leurs demandes de financement. Il s'agira de mettre en place des outils d'accompagnement et de renforcement de capacités des bénéficiaires en matière d'entrepreneuriat, de gestion et d'accès aux établissements financiers. Ces accompagnements pourront prendre les formes suivantes : formations en entrepreneuriat complémentaires à l'OS2 (formation professionnelle) ; éducation financière (budgétisation, épargne, gestion des dettes, gestion de la trésorerie, etc.) renforcement des capacités de gestion d'une entreprise ; appui à l'élaboration d'un business plan ; accompagnement vers les services financiers ; coaching des jeunes entrepreneurs/entreprises.

Ces activités pourront être envisagées en partenariat avec des structures publiques dédiées.

(ii) appuyer les établissements financiers de la place dans leur stratégie de déploiement géographique dans la zone d'intervention du Programme (ouverture de nouveaux points de services par exemple) et le lancement de produits ciblés pour le segment de clientèle visé.

<u>Les résultats viseront</u> à faciliter l'accès aux crédits d'une grande proportion des 255 acteurs économiques visés dans le cadre de l'OS1 (au moins 60% d'entre eux); et à permettre à une large majorité des 12.000 jeunes ayant suivi des activités de formation professionnelle (au moins 600 jeunes) dans le cadre de l'OS2 de bénéficier d'un appui à l'entreprenariat accompagné d'un accès à des services financiers leur permettant de s'installer à leur compte et ainsi acquérir une indépendance économique grâce à l'auto-emploi.

3.2.4. Informer sur les opportunités économiques au Sénégal

Pas de changements.

3.3. Risques et hypothèses

Pas de changements

3.4. Questions transversales

Pas de changements

3.5. Parties prenantes

3.5.1. Renforcer le tissu d'entreprises locales

Pas de changements

3.5.2. Elargir l'accès équitable à la formation professionnelle

Pas de changements

3.5.3. Faciliter l'accès au financement des bénéficiaires du Programme

Ce volet sera porté par les partenaires qui seront identifiés et sélectionnés dans le cadre d'un AMI.

3.5.4. Informer sur les opportunités économiques au Sénégal

Pas de changements

4. **QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE**

4.1. Convention de financement

Pas de changements

4.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

Pas de changements

4.3. Modules et volets de la mise en œuvre

4.3.1. OS 1: Renforcer le tissu d'entreprises locales

Pas de changements

4.3.2. OS 2: Elargir l'accès équitable à la formation professionnelle

Pas de changements

4.3.3. OS 3: Favoriser l'insertion des jeunes non qualifiés via la formation dans le secteur artisanal

Gestion directe, contrat(s) de subvention avec des partenaires qui seront sélectionnés dans le cadre d'un AMI, suivi d'une procédure négociée.

4.3.4. OS 4: Informer sur les opportunités économiques au Sénégal

Pas de changements

4.4. Budget indicatif

Le budget indicatif n'est pas modifié aux 4.3.1; 4.3.2, 4.3.4; il est cependant modifié dans le libellé de son résultat comme suit au 4.3.3 :

Résultats	Montant en milliers d'EUR
4.3.1 – Gestion indirecte avec l'AFD - OS1 : Renforcer le tissu d'entreprises locales	16 000
Dont: Primes aux entreprises (255 entreprises)	12 000
Déploiement en région et renforcement BMN	2 430
Audits financiers, techniques, études et évaluations	350
Imprévus	100
Rémunération au titre de la convention de délégation (7%)	1 120
4.3.2 – Gestion indirecte avec LuxDev – OS2 : Elargir	19 000
l'accès équitable à la formation professionnelle	
Dont: Accès à la FPT (amélioration de l'offre de FP)	8 000
Généralisation APC et formation de formateurs	4 000

Projets de formation-insertion	6 750
Etudes, évaluations et imprévus	250
4.3.3 – Gestion directe, contrats de subvention, OS 3 : Faciliter l'accès au financement pour les bénéficiaires du Programme	4 000
4.3.4 – Gestion directe – OS4 : Informer sur les opportunités économiques au Sénégal	900
Audits, évaluations et imprévus	100
TOTAL	40 000

4.5. Evaluation et audit

Pas de changements

4.6. Communication et visibilité

Pas de changements